

Le conseil de coopérative

<p>Public :</p> <p>Circonscriptions / Equipe d'établissement / INSPE / directeurs d'école</p>	<p>LE CONSEIL DE COOPERATIVE</p> <p>Un outil d'éducation à la participation démocratique</p>
<p>Tous cycles, dont ASH, SEGPA</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les finalités et les enjeux des conseils coopératifs pour dynamiser la vie associative des coopératives scolaires en permettant aux enfants d'y prendre toute leur place.
<p>Durée :</p> <p>Nombre d'heures : 3 (ou 6)</p>	<p>Contenus de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un conseil de coopérative en classe, son organisation et ses missions. • Appréhender la posture de l'enseignant dans ce dispositif. • Envisager les liens avec le fonctionnement général d'une classe, l'impact sur le climat scolaire, les apprentissages dans la formation du citoyen... • Vivre un conseil coopératif.
<p>Lieu :</p> <p>Ecole du département, Circonscriptions</p>	<p>Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</p>
<p>Formateur :</p> <p>OCCE de Saône-et-Loire (animateur pédagogique)</p>	<p>Arrêté du 1/07/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compétence 1 : Faire partager les valeurs de la République • Compétence 5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation • Compétence 6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques • Compétence 10 : Coopérer au sein d'une équipe
<p>Nombre de personnes :</p> <p>De 5 à 20 personnes</p>	

